

Compte rendu de la réunion de Conseil Municipal du 31 mars 2022

Le conseil municipal s'est réuni le 31 mars 2022 au lieu habituel de séance, sous la présidence de Monsieur Dominique Hervo, Maire.

Madame Moulia Evelyne est représentée par Monsieur Bernard Lerat
Mme Léostic est représentée par Monsieur Hervo Dominique

Le Quorum est atteint, la séance est ouverte.

Mme Blanchet Sonia assure le secrétariat de séance

Le compte rendu de la réunion du 03 février 2022 est lu et approuvé à l'unanimité.

A l'unanimité le Conseil Municipal accepte de modifier l'ordre du jour en ajoutant un point sur le vote des taxes.

1) Compte administratif

Le compte administratif est le bilan de l'exécution du budget réalisé par Le Maire.

Monsieur HERVO présente l'exécution du budget communal 2021 et apporte différentes explications.

Après que Monsieur Le Maire ait quitté la salle, le compte administratif est voté à l'unanimité suivant le tableau ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédents
Résultats reportés		270 003,89	12 793,23		12 793,23	270 003,89
Opérations de l'exercice	800 353,49	1 034 950,92	216 410,53	174 656,03	1 016 764,02	1 209 606,95
TOTAUX	800 353,49	1 304 954,81	229 203,76	174 656,03	1 029 557,25	1 479 610,84
Résultats de clôture		504 601,32	54 547,73			450 053,59
Restes à réaliser			175 278,00	70 291,56	175 278,00	70 291,56
TOTAUX CUMULES	800 353,49	1 304 954,81	404 481,76	244 947,59	1 204 835,25	1 549 902,40
Résultats définitifs		504 601,32	159 534,17			345 067,15

L'incidence du Covid a été mesurée car les recettes avaient été minorée notamment celles du camping et du gîte.

2) Compte de gestion

Le compte de gestion est l'exécution du budget par Monsieur Le Trésorier. Il est identique au compte administratif. A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le compte de gestion 2021.

3) Budget primitif 2022

Monsieur Le Maire présente le projet de budget, explique la philosophie et détaille les différentes opérations d'investissement programmées. Pour tenir compte des remarques émises à la commission des finances il a modifié le prévisionnel sur certains comptes : énergie, entretien

matériel roulant, téléphonie...

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2022 suivant le tableau ci-dessous :

Section de fonctionnement

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Total
Dépenses	1 328 517,15	0,00	0,00	1 328 517,15
Recettes	983 450,00	0,00	345 067,15	1 328 517,15

Section d'investissement

	Op. de l'exercice	Restes à réaliser	Résultat reporté	Total
Dépenses	1 123 800,00	175 278,00	54 547,73	1 353 625,73
Recettes	1 283 334,17	70 291,56	0,00	1 353 625,73

4) Vote des taxes

Monsieur Le Maire rappelle qu'il avait été décidé de ne pas augmenter les taux des taxes durant le mandat. Le budget a été élaboré avec des taux de taxe identiques à ceux de l'année dernière.

A l'unanimité le Conseil Municipal reconduit les taux suivants et vote les produits suivant le tableau ci-dessous :

	Taux voté 2022	Produits votés
Taxe foncière (bâti)	24,48 %	283 234
Taxe foncière (non bâti)	20,62 %	15 197
	Total	298 431

5) Questions diverses

- Contrat CUI : après avoir entendu les explications de Monsieur Hervo, à l'unanimité le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'emploi d'une personne en contrat aidé de 30 % sur 20h /hebdomadaire pour une durée d'un an.

- Plan communal de sauvegarde : la commune a réalisé depuis des années un fascicule (plan communal de sauvegarde) pour informer la population de la conduite à tenir en cas de divers risques (inondations, canicule...). Ce fascicule va être remis à jour et renvoyé à la population.

- Elections : M. Fournier remplace Mme Prot pour le 2ème tour des élections. Monsieur Hervo conseille aux membres du bureau de garder les masques.

- Devis travaux :

- Salle des fêtes

Monsieur Le Maire fait part des devis pour les travaux de rénovation à la salle des fêtes à savoir :

- Entreprise BHM – faux plafonds -----17 672,40 € HT
- Entreprise JOENNEY-HENON – climatisation-----38 413,15 € HT
- Entreprise Cédric VIOLET- éclairage----- 3 957,84 € HT

- Trottoirs Place du Champ de Foire et réfection de voirie

- Entreprise COLAS - trottoir place du Champ de Foire:-----14 357,60 € HT
- Entreprise COLAS – voirie La Liècherie-----19 373,90 € HT
- Entreprise COLAS - Rue du Collège -----22 131,95 € HT

La subvention F.A.R. est demandé sur ce programme de voirie. Un programme de rebouchage est envisagé pour 4 000 €.

Séance levée à 23 H 30

Fait à Tournon Saint Martin le 5 avril 2022

Le Maire